

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 juin 2023

RENFORCER L'ACCÈS DES FEMMES AUX RESPONSABILITÉS DANS LA FONCTION
PUBLIQUE - (N° 1330)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 65

présenté par
M. Gouffier Valente

ARTICLE 2

À la première phrase de l'alinéa 9, substituer aux mots :

« et 3° »

les mots :

« , 3° et 5° ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel

Cet amendement a pour objet de rétablir la mention des emplois de direction de la fonction publique hospitalière dans la disposition relative à l'entrée en vigueur du dispositif.